

contestation qui émergent au sujet d'une guerre ancienne de plus de soixante ans. Car, pendant trop longtemps, la dictature cantonna les survivants dans une logique de terreur et de répression qui les a contraints au silence.

Laëtitia Soula

CREPCOM, université Aix-Marseille I
albaycina@yahoo.es

Langues et langages

Ruth AMOSSY, Roselyn KOREN, coord.,
Semen, 17, « Argumentation et prise de position : pratiques discursives ».

Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2004, 170 p.

L'argumentation suppose toujours une prise de position. Or, de nombreux textes tendent à effacer la subjectivité de l'auteur au profit du récit factuel, axiologiquement neutre. L'auteur qui souhaite ainsi effacer le point de vue à partir duquel il prend la parole met en place des stratégies neutralisantes. Les articles de cette livraison de la revue *Semen* s'attellent à l'analyse de ces stratégies, ainsi que celles de textes où le rôle du locuteur, sitôt gommé, refait inopinément surface.

Nous devons à Émile Benveniste la distinction entre l'histoire – qui tient indépendamment de la position de celui qui s'exprime – et le discours qui lie à la description le sujet parlant ou écrivant, dans une matérialité rendue possible par les embrayeurs et les déictiques : je, tu, maintenant, demain, ici... Alors que l'histoire expulse toute trace de subjectivité, le discours prend non seulement en charge l'énoncé, mais aussi l'énonciation, donc le contexte situationnel. Cette distinction benvenistienne – parfois mise en cause par les auteurs – sous-tend les contributions de la présente livraison. Ainsi Roselyn Koren remet-elle en question la possibilité d'un écrit journalistique qui ne prendrait pas position. Elle traque le reflux de subjectivité au sein d'un genre journalistique – neutre par excellence –, l'éditorial. Plus fondamentalement, c'est à la différence fond/forme qu'elle s'attaque. En effet, les journalistes

parlent parfois comme si le style était un ajout au fond qui se verrait modelé par la plume de tel ou tel. Mais s'il en est, il s'agit ici d'une illusion. L'auteur conclut que la désobjectivisation de la prise de position n'est rien moins qu'un procédé rhétorique, la neutralité étant elle-même prise de position !

Ce n'est pas uniquement dans les textes journalistiques, mais également dans le discours diplomatique (Sivane Cohen-Wiesenfeld) que l'on peut voir l'auteur lutter pour disparaître en tant qu'auteur bien que, une fois encore, des marqueurs de subjectivité rappellent au lecteur attentif qu'il s'agit d'un discours, non d'un récit. Les présupposés et les lieux propres aux milieux diplomatiques trahissent leur engagement énonciatif dans des textes qui, cependant, aspirent à une certaine objectivité. La qualification d'euphémisme fait l'objet d'une analyse intéressante par Alice Krieg-Planque. Celle-ci se demande si le jugement d'euphémisation (la clause : « Et ceci est un euphémisme ») relève d'une catégorie savante ou bien d'une prise de position. Cette étude conduit à la question philosophique de savoir si les euphémismes existent tels quels dans le discours – le linguiste étant capable de les reconnaître –, ou si le jugement d'euphémisation constitue « l'expression d'une évaluation axiologique, subjective » (p. 62), ou acte illocutoire. L'auteur plaide pour cette dernière solution. Pour ce faire, elle distingue les cas où le locuteur ajoute à son propre discours : « Ceci est un euphémisme » de ceux où il commente le propos d'un autre. Dans le premier exemple, le locuteur, ayant édulcoré son affirmation et le faisant savoir par son jugement d'euphémisation, se construit un *ethos* de modération ou encore adresse un signe de connivence (« Si vous voyez ce que je veux dire »). Le jugement d'euphémisation commentant un mot d'autrui peut remplir trois fonctions : appuyer l'*ethos* de l'orateur, corriger une façon de nommer une réalité, voire dénoncer celle-ci.

Pour sa part, Frédéric Cossuta classe la teneur subjective des œuvres philosophiques selon deux axes. Le degré d'investissement subjectif est soit hypotrophié lorsque le texte neutralise au plus haut

point l'auteur : Spinoza, Kant ; soit hypertrophié chez les auteurs qui exacerbent leur subjectivité : Montaigne, Stirner. Le deuxième axe oppose les « renversements paradoxaux de la subjectivité contre elle-même » (Platon, Descartes) et les « renversements paradoxaux de la contingence du moment d'émergence » : Hegel et Marx (p. 86). Le problème du scepticisme, du relativisme, est soulevé. Le sceptique succomberait à une contradiction performative, au sens de Karl-Otto Apel : si le relativisme est réfuté, le point de vue neutre n'apparaît jamais tout à fait en philosophie, et ce pour des raisons structurelles.

Ensuite, le récit historique est comparé par Emmanuelle Danblon au récit juridique. Le premier est toujours ouvert alors que, dans la théorie des actes de langage, la décision du juge constitue une déclaration. Cela signifie que, contrairement à une thèse d'historien, le verdict juridique fait exister quelque chose qui n'existait pas auparavant : *Res iudicata pro veritate habetur* [La chose jugée est tenue pour vraie]. Ainsi le statut de la décision du juge est-il mis en rapport avec le problème de la fiction juridique. Correspondant à la neutralité absolue, l'effacement énonciatif est l'exception plutôt que la règle, tel est le constat qu'Alain Rabatel discute dans sa contribution. L'argumentation est parfois indirecte sans que soient consignées toutes les étapes du raisonnement. Par exemple, Jorge Semprun décrit de manière relativement neutre l'univers concentrationnaire. Cependant, la subjectivité du discours fait surface au fil des lignes. La théorie de la présupposition permet d'inférer de son œuvre des états d'âme latents.

Chez Ruth Amossy, c'est le discours testimonial qui fait l'objet d'une étude intéressante qui passe par un paradoxe : le témoignage repose entièrement sur le sujet qui témoigne et se veut autant que possible exempt de subjectivité. Le témoin « doit traiter en toute objectivité sa subjectivité » (p. 133). Dans *L'espèce humaine* de Robert Antelme (Paris, Gallimard, 1957), le détenu se fait anonyme. Qui plus est, dans le système concentrationnaire, cette dépersonnalisation (parler de soi comme d'un

autre) vise la déshumanisation. En outre, la neutralité sur les sujets brûlants est déclarée impossible par Marianne Doury. En guise de conclusion, celle-ci mène une réflexion générale sur la relation que le chercheur entretient avec son objet d'étude. Sont utopiques l'idée d'un *ethos* impartial, et celle d'un auditoire entièrement serein. Au contraire, l'auditoire est « pris en otage » (p. 152) lorsqu'il s'agit d'un sujet aussi douloureux que celui des camps de concentration. Même si Roselyn Koren avait dénoncé l'idéal mal compris de l'objectivité de la presse, Marianne Doury préconise une perspective non pas normative, mais descriptive, chose possible grâce à des commentaires méta-argumentatifs.

Les auteurs de ce volume ont utilisé des méthodes linguistiques diverses, mais le défaut – si défaut il y a, il est inhérent aux méthodes, non aux auteurs – tient au nécessaire recours à l'intuition linguistique pour déterminer ce qui relève de la subjectivité du discours en dehors, évidemment, des déictiques. Leur but est donc bien de remettre en question la possibilité d'un propos duquel serait gommé le point de vue de l'énonciateur. Toutefois, on regrettera que, dans le monde de l'argumentation, la question et la réponse fussent connues ou du moins prévisibles. Si cette livraison de *Semen* était nécessaire, c'est que d'aucuns maintiennent encore aujourd'hui une prétention à l'objectivité désincarnée, bref une prétention à se substituer à la *God's Eye View*.

Stefan Goltzberg

Université libre de Bruxelles
Stefan.Goltzberg@ulb.ac.be

Delphine DENIS, Anne-Élisabeth SPICA, dirs,
Littératures classiques, 50, « Les langages
au XVII^e siècle ».

Paris, H. Champion, Print. 2004, 399 p.

Le numéro 50 de *Littératures classiques*, consacré aux « Langages du XVII^e siècle », nous invite à réviser notre représentation de l'attitude des classiques à l'égard du langage : plutôt qu'une période de stabilisation quelque peu autoritaire de la langue, le XVII^e siècle a été, selon le titre donné à la présentation de l'ouvrage, le temps de « l'in-